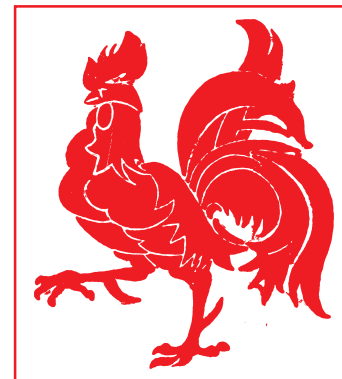


Bureau postal de dépôt
1030 Bruxelles 3

BELGIQUE - BELGIE
P.P.
1030 BRUXELLES 3
1 / 3392

LA LIGUE WALLONNE



**Périodique mensuel d'études et d'actions de la Ligue Wallonne de la Région de Bruxelles,
attaché à la diffusion de la culture française et à la promotion de la communauté Wallonie-Bruxelles.**

Abonnement annuel : 10,00 Euros Fondée à Etterbeek en 1913 - Affiliée à l'U.G.W.B.

94^{ème} année

C.B. 145-0539031-61

Novembre 2007

Ligue Wallonne - ASBL - 1200 Bruxelles

<http://www.liguewallonnebruxelles.be>

Ne paraît pas en Juillet et en Août

Présidente :

Gilberte LAMBOT, Avenue Palmerston, 21 - 1000 Bruxelles
Téléphone : 02.230.03.55

Administrateur-Trésorier :

Raymond WATRICE, Avenue V. Gilsoul, 70 - 1200 Bruxelles
Téléphone : 02.770.62.21

Vice-Présidente :

Marie-Claire WILLIQUET-DALOZE, Avenue du Onze Novembre, 28,- Bte 2
1040 Bruxelles - Téléphone : 02.734.77.02

Editeur responsable :

Gilberte LAMBOT-DURAND, Av. Palmerston, 21 - 1000 Bxl

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Imprimerie Impri-Compo s.p.r.l. - Rue Victor Rauter, 28A - 1070 Bruxelles - Tél.: 02.524.04.92 - Fax : 02.527.00.98

LIGUE WALLONNE DE LA RÉGION DE BRUXELLES

**L'Amitié, encore et toujours l'Amitié, nous la fêtons cette année
pour la 20^{ème} fois à la Moule Sacrée, rue des Chapeliers,
LE 18 NOVEMBRE 2007 à 12h30 lors de notre**

GRAND DINER

MENU

Apéritif : Crémant d'Alsace

Délices de la mer

Homardine

Pavé argentin Escofier - croquettes (1)

ou

espadon à la ciboulette - pommes duchesse (2)

*Le Gâteau du 20^{ème} anniversaire de la collaboration
de la Ligue Wallonne de Bruxelles et de la Moule Sacrée*

Moka - Eau - Vins



Le tout pour 40,00 € par personne à adresser au compte 145-0539031-61 de la Ligue Wallonne, 1200 Bruxelles.

Pour la facilité du service, n'oubliez pas de préciser plat 1 ou 2, de renseigner les personnes souhaitées à votre table.
Nous vous saurions gré de vous inscrire le plus rapidement possible auprès de Mme Gilberte Lambot, Présidente. Tél. 02.230.03.55
ou de M. Raymond Watrice, Secrétaire-Trésorier Tél. 02.770.62.21.

EDITORIAL

COMMISSION WALLONIE- BRUXELLES 2009 : LE LEVER DE L'ESPERANCE



Sensation à la rentrée du Parlement de la Communauté française. Le mot n'est pas trop fort. C'est une révolution. Une évolution des esprits. Que cette révolution aux accents gaullois soit lancée par Marie Arena peut surprendre ! A la vérité on doutait de la force de persuasion de cette femme venue du Sud au teint méditerranéen tout de douceur et de fraîcheur.

Marie ARENA, (PS), ministre-présidente de la Communauté française, appelle les Wallons et les Bruxellois à se bâtir ensemble « une affirmation francophone supplémentaire ». Les états généraux de la Cité. Un front francophone en béton armé : 5 questions, 1 an de réflexion. Un projet de vie francophone dans le Pré carré Wallonie-Bruxelles. Marie Arena motive son projet, qu'elle baptise « Commission Wallonie-Bruxelles 2009 » : *...Regardons les choses en face : la logique flamande va très loin. Il faut donc être superforts. Les entités fédérées rentrent dans l'ordre alors que le fédéral coince mais la déclaration de politique régionale wallonne, celle de la Communauté française et la Bruxelloise, ne suffisent plus. Il faut une affirmation francophone supplémentaire ... Les Francophones de Belgique ont rendez-vous avec eux-mêmes. Il nous faut travailler ensemble à un projet francophone* ». Un souffle chaud sur l'Espace Wallonie-Bruxelles aux senteurs de matin de printemps méditerranéen.

La nouvelle, après un départ raisonnable à la française où les ego s'éclatent, reçoit un accueil éclairé dans tous les milieux. Un signal de feu. Un espoir d'airain. Pour Vincent De Coorebyter, directeur du Centre de Recherche et d'Information socio-politique : *...Marie Arena a le mérite de générer le débat, qui vient nous sortir du flou dans lequel on nage pour l'instant ! Jean-François Thisse, professeur d'économie à l'UCL : ... Enfin ! Il y aura un endroit où les Francophones bruxellois et les Wallons pourront se parler...* Les partis politiques CDH, Ecolo, MR, PS ont tous répondu favorablement, certes avec des degrés divers... dans l'esprit bien latin de chez nous. Au demeurant, Marie Arena appelle implicitement les partis francophones à l'humilité, à penser à l'intérêt général, à rejeter les baronnies : *... La quête légitime d'un leadership ne doit pas être un obstacle à l'union des Francophones.* Une gazelle est née.

Raymond WATRICE

LA WALLONIE

La lettre « Wallonie-Bruxelles-France » nous apprend que le prix du meilleur site internet « investissements étrangers » a été décerné à un site wallon : www.investinwallonia.com

En voici quelques extraits

La Wallonie | Histoire et Institutions

La **Wallonie** est une des trois régions de la Belgique fédérale. La majorité de la population francophone du pays ainsi que la communauté germanophone y résident.

POPULATION ET SUPERFICIE



Avec ses 16.844 km², la Wallonie occupe plus de la moitié du territoire belge, dans la partie sud du pays. Son territoire s'étend sur **5 provinces** : Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur. Les villes principales sont Liège, Charleroi, Mons, Namur, Tournai, Verviers, Wavre, Nivelles et Mouscron.

Sa population, **relativement dense** (199,39 hab./km²), s'élève à 3.380.500 habitants, soit un tiers de la population belge globale.

Histoire



Le saviez-vous? L'adjectif « wallon », vient de « Walha », terme par lequel les Germains désignaient les Gallo-romains de leur voisinage. De son côté, le terme « Wallonie » a commencé à se répandre après que la Belgique ait gagné son indépendance en 1830. En 1932, une loi linguistique affirme l'unilinguisme des régions flamande et wallonne (et le bilinguisme de Bruxelles).

La Wallonie comme entité politique s'est formée à travers les réformes institutionnelles de 1970, 1980, 1988 et 1993.

Ces dernières ont progressivement transformé la Belgique en Etat fédéral où la Région wallonne est une entité fédérée avec des compétences propres.

INSTITUTIONS

Cadre institutionnel

La Région wallonne possède son **gouvernement**. Ses neuf membres sont responsables devant un organe législatif, le **Parlement wallon**, aussi appelé Conseil Régional wallon dans la Constitution belge. Il est composé de 75 députés, élus au suffrage universel.

Ces institutions ont choisi Namur comme capitale de la Wallonie. C'est donc dans cette ville, située entre Sambre et Meuse, que bat le cœur politique et administratif de la région.

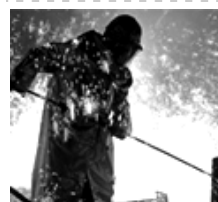
Compétences de la Région wallonne

La Région wallonne jouit de compétences propres qui lui ont été transférées par l'Etat fédéral.

Ces compétences s'exercent dans les matières suivantes :

- la politique économique et l'emploi
- le commerce extérieur
- le tourisme
- la recherche scientifique appliquée
- les transports et les travaux publics
- le logement et l'aménagement du territoire
- l'environnement et l'agriculture
- l'énergie et l'eau
- les pouvoirs subordonnés ainsi que les relations extérieures dans les matières précitées.

ÉCONOMIE



Pays de fer et de charbon, la Wallonie connaît une activité industrielle intense depuis le Moyen Age. Le moteur économique de la région a longtemps été l'industrie lourde. La Wallonie a été le berceau de la révolution industrielle en Europe continentale.

Aujourd'hui, le tissu économique s'est considérablement diversifié et c'est autour des **bassins industriels** et des **centres universitaires** que s'est redéployée l'activité économique régionale.

Sa principale articulation est l'axe Est-Ouest qui s'étend des cantons de l'Est au Hainaut occidental en passant par Liège, Charleroi et Mons.

WALLONIE VERTE

"Celui qui ne s'est jamais promené au gré des sentiers de nos forêts ignore une volupté" (Jacques Mercier). Avec plus de 530.000 hectares de zones forestières, soit 82% de la superficie forestière totale en Belgique, la Wallonie dispose d'un patrimoine absolument unique. Cet **or vert** appelé "**Ardenne**" constitue un véritable poumon de quiétude qui se doit d'être quotidiennement surveillé, protégé, reconstitué, analysé, enseigné pour qu'il puisse être toujours plus visité et respecté. **Le tourisme vert** constitue un atout considérable pour la mise en valeur de la Wallonie.

DU VERT À L'EAU



De la Transardennaise (promenade pédestre balisée de quelque 160 kilomètres) aux Points verts de l'ADEPS (des centaines de kilomètres de sentiers et de circuits mis à disposition), les possibilités touristiques sont nombreuses et variées en Ardenne. La visite de réserves naturelles et de **parcs naturels** en constitue une (six parcs naturels sont à découvrir : les parcs naturels des Hautes Fagnes-Eifel, des vallées de la Burdinale et de la Méhaigne, de la vallée de l'Attert, de Viroin-Hermeton, du pays des Collines ou encore des plaines de l'Escaut), les visites-

nature, les découvertes didactiques des plantes sauvages, des clairières et des champs, les parcs à gibiers, les réserves d'animaux sauvages en constituent d'autres.

Venir en Ardenne, c'est aussi s'offrir une cure dans les **thermes de SPA**, jadis courtisés par les tsars, les rois et les célébrités mais aujourd'hui accessibles à tous.

Pourquoi ne pas profiter de cette semaine de remise en forme pour arpenter le réseau autonome des voies lentes (**RAVEL**) qui sillonne toute la Wallonie ?

PARCS ET JARDINS

Pour les plus passionnés, amateurs de promenades romantiques et bucoliques, vous ne manquerez pas de faire un détour par les **Jardins d'Annevoie** près de Namur, un parc à "l'européenne" où l'eau qui jaillit en cascades, jets et jeux de lumière, coule depuis plus de 230 ans. Que dire aussi du plus riche arboretum de la province du Hainaut situé dans le parc de Mariemont ou encore des jardins à la française de Beloeil ? Sans oublier le parc du château de Jehay près de Liège.

PATRIMOINE NATUREL ET MONUMENTAL REMARQUABLE



Le premier patrimoine de la Wallonie tient sans doute dans ses **sites naturels** largement préservés. Sa forêt ardennaise épaisse et mystérieuse ; ses landes et tourbières du parc naturel des Hautes Fagnes ; ses rivières méandreuses qui chantent au creux des vallées ; ses grottes aux salles obscures, ses traces de vie millénaire (les squelettes des célèbres iguanodons de Bernissart, les minières néolithiques de Spienne près de Mons, les mégalithes de Wéris). Partout, des paysages divers et apaisants qui incitent au rêve et à la promenade...

Mais le patrimoine recèle aussi une tradition constante de création. Qui peut méconnaître les splendeurs de l'art mosan ? Du 10 au 13ème siècle, il s'illustra en Wallonie dans des domaines aussi variés que la **sculpture**, l'**orfèvrerie** (les fonts baptismaux de l'église Saint Barthélémy ou les productions d'Hugo d'Oignies) et l'**architecture** avec des édifices remarquables comme l'abbatiale de Stavelot ou la collégiale de Nivelles.



Terre de **châteaux** (Bouillon, Walzin, Vêves, Lavaux-Sainte-Anne, Spontin, Crupet, Modave, Corroy, Freÿr, Seneffe, Le Roeulx, Enghien ou Beloeil) où séjourne la mémoire. Ces lieux témoignent des rivalités féodales ou des fortunes modernes. Terre de beffrois, classés par l'UNESCO (Binche, Charleroi, Mons, Namur, Thuin et Tournai) symbolisent la force et l'ancienneté de nos libertés communales.

WALLONIE, TERRE DE LOGISTIQUE



Une localisation idéale au cœur de l'Europe : De tout temps, la Wallonie a été une terre de passage, en raison de sa situation géographique exceptionnelle : sa position centrale au cœur de l'Europe continentale.

Article complet : www.investinwallonia.com

ECONOMIE

LE PLAN MARSHALL



Plan Marshall

Une révolution des mentalités - Un espoir de mobilisation

Plan Marshall - Année 0

30.08.2005 - Naissance du plan Marshall de relance économique de la Wallonie. Un souffle nouveau. L'enfant sauveur est porté devant les fonts baptismaux par Jean-Claude Van Cauwenbergh, PS, ministre-président à l'époque du gouvernement wallon, qui lui souhaite la bienvenue... en aparté : « C'est un magnifique coup de pub ».

31.08.2005 - Hugo Danze, journaliste, salue la naissance du plan Marshall dans le quotidien Le Soir : « Une véritable œuvre d'EPO destinée à doper l'économie et le moral de tous les Wallons. Un milliard d'euros.. Ce n'est pas rien ... Le nouveau cadre wallon est fixé. Pas figé ». Les syndicats et le patronat s'associent à tous ceux et à toutes celles qui saluent avec enthousiasme la venue du « sauveur ». La FGTB wallonne approuve : « la détermination du gouvernement wallon et les choix qu'il pose en matière d'investissement ». L'Union wallonne des Entreprises (U.W.E.) enchaîne : « Le Plan présenté par le gouvernement wallon a le mérite d'être sélectif, doté de moyens importants ». Les organisations patronales flamandes Unizo et Voka accueillent favorablement l'annonce du plan Marshall : « La Wallonie constitue pour la Flandre son principal partenaire ».

Vitrine du Plan Marshall

- Cinq secteurs-clés : La mécanique de pointe, l'aérospatiale, les sciences du vivant, l'agroalimentaire, la logistique.

- Moyens financiers mis en oeuvre : 280 millions d'euros en quatre ans dont : 120 millions pour la recherche et le développement ; 35 millions pour les aides publiques à l'investissement ; 55 millions pour la formation du personnel concerné ; 10 millions pour la promotion des exportations et la recherche d'investisseurs étrangers dans les domaines sélectionnés.

- Nombre de projets acceptés : Une quarantaine dans les cinq pôles

- Evaluation : Luc Van Steenkiste, patron flamand du groupe Rectibel et ancien président de la FEB : «...D'ici quelques années, on peut espérer que la Wallonie se sera effectivement dotée de nouveaux fleurons à très haute valeur, ajoutée, et qui seront en mesure de s'imposer ». Il donne rendez-vous dans quatre ans. De son côté Yves Jongen, administrateur-délégué d'IBA à Louvain-la-Neuve, président du conseil de gouvernance du pôle MecaTech (génie mécanique) : « Les pôles corrigent cette faiblesse majeure (ndlr l'éclatement de la recherche en Wallonie) en érigeant comme condition au financement public la collaboration entre entreprises, centres de recherches et universités. C'est une révolution des mentalités ».

08.09.2005 - Jacques Simonet, (MR). L'intérêt du plan Marshall, c'est le fait que l'on a ciblé les priorités et que l'on injecte des moyens importants pour la création de pôles de compétitivité : l'assainissement des sols, la recherche, le développement et les nouvelles technologies.

06.10.2005 - La confiance des patrons grimpe au baromètre de la Banque Nationale de Belgique. Le baromètre explose !

25.06.2006 - Ingrid Colicis, (CDH), députée, souligne l'assiduité au travail : « On a deux séances par semaine. Pas une heure de retard dans la programmation du plan Marshall. Quand nous ferons un premier bilan en septembre, il sera impressionnant ; on avance dans les pôles de compétitivité.

Plan Marshall : Année 1

Un an après - Elio Di Rupo, (PS), ministre-président (à l'époque) du gouvernement wallon, président du PS. Aujourd'hui, le plan Marshall, ce n'est plus un projet, c'est du concret. Depuis quelques semaines, nous rencontrons des Messieurs et des Mesdames Marshall ou du moins des personnes qui s'en revendiquent... Il reste encore beaucoup de travail, nous nous y

attelons avec humilité ». - Serge Kubla ,(MR), chef de file du MR au Parlement wallon, émet une critique ; il regrette l'absence de Bruxelles dans la réflexion alors que la capitale du pays est « un véritable pôle d'attractivité économique pour la Wallonie ». - Erik Buyst, professeur d'économie et d'histoire économique à la Vlerick Management School et à la KUL (Leuven) : « Sur le plan psychologique, le plan Marshall donne une image positive... Je suis plus critique vis-à-vis d'une approche visant à concentrer les soutiens publics sur quelques secteurs-clés. C'est très risqué... Cela témoigne d'une vision encore assez « dirigiste » de l'économie. - Les syndicats FGTB et CSC estiment que le plan Marshall est « une bonne affaire » ; mais, ils regrettent « le manque de concertation sur un des aspects essentiels du plan : la mise en place des pôles de compétitivité ». - Vincent Reuter, président de l'Union wallonne des Entreprises (U.W.E.) se tourne vers l'enseignement : « Il ne servira à rien de tenter de tirer la Wallonie vers le haut, vers une société plus compétitive, si l'enseignement ne suit pas. Si l'on veut que la Wallonie se redresse, la cohérence est indispensable à tous les niveaux en la pyramide institutionnelle (ndlr message à l'adresse du fédéral et de la Communauté Françaises).

15.09.2066 - Hugues Danze, journaliste, édito du quotidien Le Soir :« Les pourfendeurs de la Wallonie, à moins qu'ils soient de très mauvaise foi, aveugles, sourds et muets, devront ravalier leur bile. Le plan Marshall de redéploiement économique est sur les rails. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune erreur grossière d'aiguillage ».

17.06.2007 - Le plan Marshall comporte aussi des investissements à caractère social. Jean-Claude Marcourt, (PS) ministre wallon de l'Emploi et de l'Economie : « Dans le cadre de deux conventions passées avec la Communauté française, un budget annuel de 11,7 millions d'euros a été débloqué pour l'octroi de 950 emplois subventionnés et la création de 5.650 places d'accueil supplémentaires en Région wallonne pour les enfants de 0 à 3 ans ».

05.09.2007 - Le plan Marshall fait bouillir la cafetière sur les collines politiciennes. Alain Onkelinx, (PS), député wallon et cinq autres parlementaires socialistes et humanistes ont déposé une proposition de décret de modification du plan de secteur pour un « plan général d'aménagement communal réactif (ndlr le PGA est un outil créé après la Deuxième Guerre mondiale). Actuellement une commune seule ne peut lancer un plan communal d'aménagement dont l'étendue est trop petite... Fixés et figés depuis des dizaines d'années, les plans de secteur nuisent aujourd'hui au développement de la Wallonie... ».

Plan Marshall : Année 2

09.09.2007 - Pour Vincent Reuter de l'Union wallonne des Entreprises (U. W.E.) :« Les effets sont clairement positifs ; le plan a donné une certaine impulsion, mais sur le plan budgétaire, il faut pérenniser les actions car tout ne s'arrêtera pas en 2009 ». - Pour le Gouvernement wallon (PS-CDH), la mise en oeuvre de l'outil de redéploiement wallon se passe plus vite que prévu. - Hugues Danze, journaliste, édito du quotidien Le Soir : «...La Wallonie semble avoir accroché le bon wagon. Celui d'un redéploiement économique incarné par le plan Marshall ... Marshall rend un semblant de crédit économique à la Wallonie ». - Marc Becker, président du Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) : « On est sur le bon cap mais il faut le maintenir ». - Selon l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Projection et de la Statistique (IWEPS), les cinq pôles de compétitivité sont en place, animés principalement par les grandes entreprises. L'IWEPS demande une « attention particulière » aux formations centrées sur les métiers en pénurie ; elle présente des recommandations : « disposer d'indicateurs de pénuries de main d'oeuvre ou de difficultés de recrutement objectiver par des indicateurs pertinents les raisons de pénuries ou encore adapter les moyens actuellement alloués aux formations à l'ampleur du problème». Pour ce qui est de la recherche, l'IWEPS note: « C'est conforme au plan initialement prévu... Certains aspects de la recherche ont pris une légère avance ». Dans le secteur marchand, « les mesures mettent un certain temps à être mises en oeuvre. Il y a mieux ». Point noir du côté du financement alternatif. Seulement 15 % du montant global prévu ont été réservés et dans ces 15 % peu de prélèvements sont effectués...

Des réglages s'imposent. Ainsi le pôle de compétitivité SkyWin dans l'aéronautique ne trouve pas dans le tissu des PME wallonnes les fournisseurs susceptibles de relever ces défis. - Eric Domb, président de l'Union wallonne des Entreprises (UWE) :«

Les entrepreneurs qui veulent investir sont confrontés à un véritable parcours du combattant... Nous perdrons un temps précieux à cause des lenteurs administratives et à cause de la confrontation entre intérêts industriels et collectifs ». - Jean-Claude Vandermeeren, (FGTB), abonde dans le même sens: ...On arrive à des situations telles que les zonings dont la création avait été décidée il y a six ans ne sont pas encore opérationnels... - Jean-Claude Marcourt, (PS) ministre de l'Emploi et de l'Economie : « Une réflexion devrait sans doute aussi être menée sur la manière d'éviter certaines utilisations « abusives » du Conseil d'Etat, qui retardent considérablement nos projets ».

La conclusion : Le souffle s'amplifie sur la Wallonie. Les Wallons se redécouvrent une politique industrielle, titre du quotidien Le Soir des 15 et 16 septembre 2007.

Raymond Watrice

George Marshall (1880-1959)

George Catlett Marshall (1880-1959), général d'armée Américain (General of the Army), au cours de la Seconde Guerre mondiale fut l'un des principaux conseillers et stratèges du président Roosevelt pour la conduite du conflit.

Après la guerre, George Marshall sera à l'origine d'un projet auquel il laissera son nom : le Plan Marshall, visant à apporter une aide économique en faveur de l'Europe.

FLORILEGE / LES BREVES



LA WALLONIE REDEVIENDRA LA WALLONIE : LA BELLE

La Wallonie a été le moteur industriel et économique pendant quelque 130 ans. Elle a été la constructrice des ports d'Anvers, de Gand et de Zeebrugues. Les transferts financiers étaient orientés du Sud vers le Nord.

Elle redeviendra elle. Une des régions les plus riches d'Europe ; elle a la grande richesse de demain : l'or blanc, l'eau. Que nos dirigeants politiques, au lieu d'alimenter leur ego, d'abreuver leur soif du pouvoir, tournent les yeux vers la Wallonie, concentrent leur énergie à l'intérêt général de leurs concitoyens : la mise en chantier de pôles de compétitivité de l'eau, de l'énergie, des réseaux routier, fluvial, ferroviaire,... ! C'est ça que la Wallonie demande : de l'audace, de la confiance, de la vaillance, du volontarisme, de la vision, de la fierté... Vas-y m'feye ! Tu es belle !

WALLONIE-BRUXELLES : UNE AME

L'économiste Jacques-François Thisse déclarait, il y a un certain temps, dans le quotidien Le Soir : « Qu'on le veuille ou non, Bruxelles est devenue la capitale économique de la Wallonie, comme en démontre sa zone d'influence grandissante... qui justifie la prospérité des provinces qui, comme le Brabant wallon, en profitent ». Les Wallons doivent comprendre que la métropole Bruxelles est l'avenir de la Wallonie de demain, de la fierté et de la grandeur retrouvée. Jacques Thisse souligne : « Les économies modernes, que ce soit en Europe, en Amérique ou en Asie, s'organisent sous la forme de grandes métropoles urbaines, dont le poids économique et politique est appelé à augmenter. C'est d'ailleurs le modèle de développement que la Chine vient de choisir ... Le corollaire immédiat de la tendance à la métropolisation est une concentration spatiale des moyens publics et privés. Une bonne gouvernance aurait voulu que les pouvoirs publics wallons participent à cette tendance lourde. Or, c'est exactement la politique que la Wallonie a suivie pour elle-même en choisissant de déconcentrer ses différentes instances entre plusieurs villes... Favoriser ses baronnies, ses oligarques. Wallonie quand comprendras-tu ?

La Flandre, elle, a compris que Bruxelles est le phare de son économie. D'où son acharnement à vouloir sans plus attendre la conquérir.

Alors, Wallons qu'attendez-vous ? Wallons que voulez-vous ? Wallons qui êtes-vous ?

La Belgique se meurt ! Leve België ! - L'éradication du français ne se limite pas à la périphérie francophone bruxelloise ; elle s'étend sur tout le territoire flamand, d'Ypres à Tongres. Le Gouvernement flamand, sous l'impulsion du Ministre flamand du Logement, Marino Keulen, impose la connaissance du néerlandais comme condition d'accès aux logements sociaux sur tout le territoire flamand. Ne serait-ce pas de la discrimination identitaire ? L'interdiction de l'usage de la langue française dans les contacts avec les administrations et les institutions publiques !

Il est naïf de penser que les Flamands se dilueront dans l'Etat belge. Ils le domineront ; ils le coloniseront ; ils le posséderont. Comment peut-il en être autrement ? Les Flamands ont dépassé le processus d'affirmation de leur identité ; leur révolution culturelle est accomplie. La Flandre est une nation ; elle a sa bourgeoisie, son commerce, son industrie, ses finances, ses mouvements culturels. C'est un point de non-retour. Que lui faut-il de plus ? Elle a besoin d'une extension territoriale pour assurer son existence ; elle se tourne naturellement ... vers le Sud. Sa stratégie, c'est séparer Bruxelles de la Wallonie. Bruxelles, exsangue financièrement, est mûre pour tomber dans ses rets ; la Wallonie, minée par l'égotisme et la soif du Pouvoir de ses dirigeants, mûrit pour un vasselage. Celui-ci sera ordonné après les élections régionales de 2009. Ne dites plus Belgique ! Elle se meurt ! Elle est morte ! Leve België !

Réflexion

Les habitants de la région bruxelloise sont soumis à une flamandisation insidieuse qui envahit tous les domaines. Cette offensive tous azimuts concerne également les noms de lieu pour lesquels les décideurs flamands observent bien peu la courtoisie linguistique qu'ils réclament à cor et à cri par ailleurs. Avez-vous remarqué que dans les nouveaux indicateurs (en français) consécutifs à la récente restructuration de la STIB, le terminus de la nouvelle ligne 79 est indiqué Kraainem plutôt que Crainhem (alors que la station de métro voisine, inaugurée en d'autres temps, porte encore les noms de Crainhem et de Kraainem. Pour combien de temps ?). De même, la ligne 19 aboutit à Groot-Bijgaarden uniquement et pas à Grand-Bigard.

Raymond Watrice

COMMUNIQUES



▪ FONCTION PUBLIQUE – BILAN 2006 DE SELOR

Selor est le bureau de sélection de l'administration. Il est responsable, pour ses clients, des missions de sélection, d'orientation et de certification axées sur les compétences, à chaque fois adaptées aux besoins spécifiques du client ; il assume aussi la responsabilité de la contribution active à l'élaboration de la politique au sein du fonctionnement intégré du Service public fédéral Personnel et Organisation pour l'Administration fédérale.

Dans son rapport 2005, Selor jubilait : « L'emploi dans le secteur public intéresse de plus en plus de personnes ». Il avait raison de sourire : 107 inscrits dont une majorité de francophones (65 %) qui affichent globalement un meilleur taux de réussite que les Flamands !

Que dit le rapport 2006 ? Une année 2006 parfaite ! La diversité continue sur sa lancée 2005. « Nous exportons toujours plus notre expertise et sommes considérés comme chef de file et valeur confirmée dans ce domaine ». Selor marque une progression d'une année à l'autre de 0,64 %, soit 107 986 inscrits se répartissant en 57 % de francophones et 43 % de néerlandophones

En ce qui concerne le taux de réussite, on arrive à un taux de 38,65 % pour les néerlandophones et de 35,45 % pour les francophones. La statistique inverse le constat de 2005 qui affichait un taux de réussite de 37,9 % pour les néerlandophones et de 39,5 % pour les francophones.

Les principaux recruteurs sont, comme à l'accoutumée, les Services fédéraux, les organismes d'intérêt public, les Communautés et les Régions. Pour 2007, la Région wallonne nous dévoile une surprise. Le recrutement par le Selor d'un Secrétaire général. Les candidats sont appelés à envoyer leur lettre de candidature au Selor pour le 1^{er} octobre au plus tard. Une première dans l'histoire de la Région wallonne. Une (r)évolution.

Selor 15, boulevard Bischoffsheim 1000 Bruxelles – www.selor.be
- Courriel info@selor.be

• FRANCOPHONIE / PRESIDENCE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE WALLONIE-BRUXELLES

Rôle accru de la Communauté française Wallonie-Bruxelles au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (O.I.F.). Lors du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Bucarest en septembre 2006, le Secrétaire général de Francophonie, Abdou Diouf, avait déjà témoigné de sa confiance à l'égard de la Communauté française Wallonie-Bruxelles en désignant Philippe Suinen, commissaire général aux Relations internationales de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, à la présidence d'un groupe de travail chargé de mener une réflexion sur une réforme du barème des contributions statutaires de l'O.I.F. Le 16 avril dernier, la Communauté française Wallonie-Bruxelles a été de nouveau honorée par la désignation de Monsieur William Ancion, délégué de la Communauté française et de la Région wallonne Paris, au poste de président de la Commission administrative et financière de l'O.I.F.

Wallonie-Bruxelles en France

PRIX MAURICE ET GISÈLE GAUCHEZ-PHILIPPOT 2008

Créé en 1977 et décerné par la Ville de Chimay à partir de 1994, ce prix annuel distingue alternativement un recueil poétique et un roman ou recueil de nouvelles.

Le prix 2008, d'un montant de 620 €, sera décerné à l'auteur d'un roman ou recueil de nouvelles, publié en 2006 ou 2007, sans aucune distinction d'âge ou de nationalité.

Seuls les ouvrages rédigés en langue française seront admis, à l'exclusion des traductions.

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule oeuvre. Celle-ci sera envoyée, en trois exemplaires avant le 31 décembre 2007, à Magali Vilain, DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES de la PROVINCE DE HAINAUT, 83, rue Arthur Warocqué, 7100 La Louvière - Tél. 064/312 530. (Prière d'indiquer auprès de l'adresse : Prix Maurice et Gisèle Gauchez-Philippot. L'envoi sera accompagné d'une notice biobibliographique.

La remise officielle du prix aura lieu au printemps, à Chimay.

Le Cercle Wallon de Couillet

Le Cercle Wallon de Couillet, crée de puis plus de cent ans, présente 3 spectacles par an et enregistre par saison théâtrale près de 5.000 spectateurs au Centre Culturel de la Ville

Plus de renseignements au site : <http://www.cerclewalloncouillet.be>

(Philippe Decraux)

UNION CULTURELLE WALLONNE

Les dates du 71ème Grand Prix du Roi Albert 1^{er} sont arrêtées

05 octobre 2007 : date clôture des inscriptions à rentrer au secrétariat de l'UCW rue Charles de Gaulle 17 à 4020 Liège accompagnées de trois exemplaires de la pièce choisie.

7 juin 2008 à 15h00 grande finale au Théâtre Communal Wallon du Trianon rue Surllet à Liège.

RENSEIGNEMENTS AINSI QUE FORMULAIRES
D'INSCRIPTION : U.C.W. Tél. 04/342 69 97

LE COURRIER DES LECTEURS



• **Alain DELTENRE, F-83140 Six-Fours-les-Plages** - Bravo pour le combat qu'il est plus que jamais nécessaire de continuer contre l'impérialisme dictatorial flamand. Il faut toujours avoir à l'esprit que lorsqu'ils sont minoritaires, ils veulent la parité en composant si nécessaire ; mais dès les 50% atteints, ils exigent 100% et suppriment tous les droits des autres. Que les francophones soient moins naïfs, c'est le lion qui mange le coq et non l'inverse !

Pour BRUXELLES METROPOLE FRANCOPHONE :

... un gouvernement commun de la Communauté française composé de ministres des gouvernements wallons et bruxellois ;

le développement d'outils économiques et sociaux communs, notamment par le rapprochement de la SRIB et SRIW

indépendamment de l'élargissement des limites de Bruxelles, la création de synergies via une communauté urbaine - espace d'échanges et de concertations pour régler des problèmes de gestion (environnement, aménagement du territoire, sécurité...) - composée de communes du sud de la Région bruxelloise, de la périphérie et du nord du Brabant wallon.

La défense de l'ancrage de l'espace francophone reste la préoccupation majeure de Bruxelles métropole francophone.

Jean Bourdon, Président, Jacques Bourgaux, Secrétaire général, Jean-Luc Robert, VicePrésident, Jean-Pierre Buydens, Vice-Président, Solange Pitroipa, Vice-Présidente

• **De Xavier JACQUE à Yves LETERME, CD&V, sénateur**

Lettre de Xavier Jacque

La seule chose que vous devez encore trouver drôle, c'est la réaction de certains élus francophones et d'une certaine presse: ils pensent que vous avez fait de l'humour. Mais nous savons bien, vous et moi, que vous devez vous profiler comme un Flamand irréprochable avant de penser à être un Belge irréprochable. Il ne vous est plus permis de montrer une once d'attachement à la Belgique sans craindre les foudres de votre parti et surtout celles du NVA. Sachez Monsieur que je ne suis pas le seul à avoir capté votre message de cette façon. Nous sommes quand même quelques francophones à ne pas être dupes. Ex mandataire provincial et communal en Flandre, je vous connais par coeur. Enfin, sachez qu'un Monsieur Leterme m'a sincèrement ému il y a quelques semaines; il ne s'appelait pas Yves. Il s'agissait de Monsieur votre père qui a l'air d'être un homme tellement bon et gentil mais à la place duquel je ne voudrais pas être... Avec mes civilités.

Xavier JACQUE

• **Réponse de Yves Leterme**

... Je viens seulement de lire votre message et je vous prie de m'en excuser. Sur le fond je tiens à affirmer que mon parti ni moi-même ne sommes séparatistes. L'objectif d'une nouvelle étape dans la réforme de l'Etat est bien de permettre à cet Etat de servir le mieux possible les intérêts de ses citoyens, tout en gardant intacte la solidarité interpersonnelle. Je suis intimement persuadé que l'autorité publique est au service de la population et non inversement. Le monde bouge, évolue; à nous de bouger aussi, de nous adapter, de bien gérer les affaires publiques... parce que le monde ne nous attendra pas.

Yves Leterme Sénateur

• **Qu'a dit de mal Olivier Maingain ?**

Le Soir a-t-il décidé de ne plus défendre Bruxelles et les francophones ? Mais qu'avez-vous découvert de nouveau dans les propos d'Olivier Maingain ? Il n'a fait que redire - certes, avec force et talent et de façon très opportune aujourd'hui ce que le FDF dit depuis très longtemps et surtout ce que les Présidents des partis francophones unanimes ont déclaré clairement au début 2006 et rappelé le 29 mars dernier : pour que nous acceptions la scission de BHV, il faudra que les partis flamands acceptent l'élargissement de Bruxelles. Pourquoi ? C'est une question de géopolitique... vu les menaces de confédéralisme et d'évolution ultérieure vers l'indépendance de la Flandre ! Philippe Moureaux, dans une interview récemment publiée par Le Soir, n'a pas dit autre chose...

Il n'est pas admissible de partir du principe que les Flamands ont

raison quand ils considèrent les frontières de Bruxelles comme sacrées et tabous. Celles-ci ont été fixées arbitrairement dans un accord politique en 1963. Les partis flamands le remettent en question en supprimant les facilités et en scindant BHV, ce qui était la contrepartie accordée aux francophones contre la limitation aberrante, absurde, injuste, non démocratique, de Bruxelles aux 19 communes. Est-il normal que les partis francophones disent « si les Flamands remettent en question ce qui fut accordé aux francophones ceux-ci remettent en question les limites de Bruxelles » ?

Georges CLERFAYT
Député fédéral honoraire
Ex-Président du FDF

LES LIVRES ET LES GAZETTES



BHV

Article de quatre professeurs d'Université :

MM Philippe DUVIEUSARD, Emmanuel DE BOCK, Philippe, FLAMME, Christophe GASIA paru dans Agora de la Libre Belgique du 06/09/07.

BHV, L'EXIGENCE DU RESPECT DES MINORITES

La question de BHV devrait avoir valeur de dernier test quant au respect par la Belgique des critères de maintien dans l'Union européenne.

Il y a lieu d'être inquiet pour notre démocratie lorsqu'on constate de la part des dirigeants politiques du Nord du pays à la fois le mépris des résolutions européennes (par exemple la fameuse Résolution 1301 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en matière de protection des minorités) et le refus du gouvernement flamand de nommer quatre bourgmestres francophones des communes à facilités 10 mois après les élections communales.

C'est pourquoi il nous semble que la question de BHV devrait avoir valeur de dernier test quant au respect par la Belgique des critères d'entrée - et de maintien - dans l'Union européenne, critères dits "de Copenhague" englobant l'exigence du respect des minorités et de leur protection.

Rares sont les médias qui ont expliqué le véritable enjeu de l'exigence des hommes politiques flamands de scinder BHV, scission qui, il faut le rappeler, n'est nullement réclamée par la Cour constitutionnelle.

Cet enjeu c'est la possibilité, s'il y avait scission de BHV sur base des demandes flamandes, pour la Flandre de commettre un véritable hold-up sur la périphérie bruxelloise en cas de partition du pays, partition qui, aujourd'hui, n'est plus une fiction (sauf pour ceux qui refusent de voir la réalité en face) mais bien le but avoué d'un nombre significatif de parlementaires flamands... et le but inavoué d'un nombre plus important encore.

Il faut, en effet, savoir que suivant la tendance actuelle du droit international, en cas de partition d'un Etat (comme en tout autre cas d'établissement d'un nouvel Etat ou de modification du territoire national), c'est le principe "uti possidetis ita possideatis" ("comme vous possédiez, ainsi vous posséderez") qui s'appliquerait vraisemblablement, principe selon lequel les limites administratives internes acquièrent le caractère de frontières d'Etat protégées par le droit international. On peut ne pas apprécier ce principe - et préférer celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes - mais on ne peut pas ne pas en tenir compte. Certains spécialistes du droit européen et du droit international soulignent que la position de l'Union européenne dans le cadre de la crise yougoslave rendrait opposable cette règle si, le cas échéant, un Etat membre de l'Union européenne devait à son tour connaître les affres de la dissolution.

Présentement, l'application de ce principe ne placerait pas la périphérie bruxelloise dans le territoire d'une Flandre indépendante car dans la situation actuelle les limites administratives sont multiples : régionales certes mais aussi judiciaires, électorales et pour les six communes à facilités, linguistiques. Les limites en question ne sont donc pas établies de manière définitive et univoque. Elles chevauchent et donc contredisent celles des trois régions. Ces limites fluctuantes confortent le non-sens de limiter la Région de Bruxelles-Capitale à ses 19 communes actuelles au mépris de la réalité socio-économique. Voilà l'explication de la précipitation flamande à vouloir tout de suite, sans dialogue, la scission de BHV. Aussi faut-il en revenir à la seule solution démocratique.

Les discussions actuelles comportent une erreur de terminologie : ce qui est demandé par les partis politiques flamands n'est pas en réalité la scission de BHV. Scission signifie division d'une entité en plusieurs parties. Or, la demande flamande n'est pas la scission de BHV en deux circonscriptions électorales et deux arrondissements judiciaires mais bien l'amputation de la circonscription et de l'arrondissement actuels de 30 des 49 communes qu'ils contiennent pour rattacher ces communes à une circonscription et à un arrondissement flamands, ceux de Louvain-Brabant flamand, et de réaliser ainsi une amputation de territoires unis depuis 1830, ainsi que d'élargir le territoire électoral flamand et le territoire judiciaire flamand par l'inclusion dans ces territoires de 30 communes actuellement dans BHV. Il y aurait donc bien élargissements flamands et non scission.

De leur côté les francophones souhaitent légitimement l'inclusion dans la région de Bruxelles de celles de ces communes ou quartiers de communes dont un vote démocratique en exprimerait la volonté. Les résultats tant des élections communales de 2006 que des élections fédérales de 2007 confirment bien clairement la justification de cette demande. Il s'agit ici également d'élargissement, en l'espèce régional bruxellois.

L'enjeu devrait donc être déterminé de manière démocratique par un recours au vote des citoyens concernés. Ceux-ci seraient appelés à se prononcer, par communes ou quartiers de communes (là où la situation le suggère), en faveur soit du rattachement aux territoires électoral et judiciaire de la Flandre avec maintien de l'appartenance au territoire régional de la Flandre, soit du rattachement au territoire régional de Bruxelles avec maintien de l'appartenance aux territoires électoral et judiciaire de Bruxelles.

Il est à prévoir que la grande majorité des 30 communes ou des quartiers interrogés se prononceront pour un rattachement aux territoires électoral et judiciaire de la Flandre et le maintien de l'appartenance au territoire régional de la Flandre, une minorité souhaitant maintenir l'appartenance aux territoires électoral et judiciaire de Bruxelles et obtenir le rattachement à son territoire régional.

Il y aurait donc double élargissement : élargissement des territoires électoral et judiciaire flamands et élargissement du territoire régional bruxellois (permettant d'ailleurs de renforcer la présence flamande à Bruxelles), simplification des limites et homogénéisation des territoires institutionnels, obtenus dans un cadre et par un processus démocratiques et, conformément aux demandes des partis flamands, suppression de BHV.

Vu la symétrie des enjeux, il n'y aurait ni d'un côté ni de l'autre, lieu de parler d'impossibilité, de refus absolu, d'"onbespreekbaar", mais bien une nécessité d'adopter une solution efficace conduisant à un apaisement communautaire et à un mieux-être social dans l'intérêt des habitants concernés (de nature, par exemple, à mettre fin à des discriminations comme l'absence d'informations en français sur la politique de dépistage du cancer du sein ou la formation obligatoire en néerlandais pour les gardiennes d'enfants agréées).

Certains objecteront qu'une telle consultation heurterait la Constitution et notre système représentatif (la section de législation du Conseil d'Etat a effectivement déjà émis des avis en ce sens). Nous répondrons qu'un système représentatif peut s'accompagner d'éléments de démocratie directe ainsi que le

montrent divers exemples récents et ce même en l'absence de tout texte constitutionnel. Il appartient ici à nos hommes politiques de faire preuve d'imagination au départ, par exemple, de l'utilisation des dispositions figurant dans la loi communale et autorisant une consultation populaire dans les matières d'intérêt communal. Or, il est évident que la problématique en cause concerne aussi, en partie, l'intérêt communal.



POÉSIE ET LITTÉRATURE

LES CLOQUES D'MIN CLOQUI — G. Pittelioen

LES CLOQUES D'MIN CLOQUI Tout la-bôs, in hâ, - Par lés tras d'leu fernette, - Lés cloques d'min cloqui - I-ont pôs b'son d'leunettes - Pour tout orluqui - Cin qui s'passe in-bas... - I connot'te tous lés gins - Qui vont et venn'te dins l'pat'lin. - Min Dît ! qu'i n'd'ont d'jô vu - Depus qu'i sont in hâ pindus ! - Leu coeur d'airain, i-é pôs frôd, au contraire, - I buque avec nou bonheurs, nou misères. - I-asseust'te à tous lés éven'mints - D'la vie dés gins, - Quanqu'i vint au monte in marale, - Lés cloques i sont tout in fougale. - I déchindrot'te volontî - Pour vîr eul nouvê batiji. - Alfôs, i-ont ausseu du chagrin, - Ch'é quanqu'i-ô in interr'mint. - Lés cloques i brait'te dins leu cloqui... - Ch'é leu manîre d'nou soulaji. - Quanqu'i-ô in mariache, - Lés cloques, adan, i sont bénaches. - I font tél'mint du brût dins l'tour - Qu'îés coulons i sont béteu sourds !- I s'involt'te tertous' in criant : - « In dirôt qu'ch'é l'révolutian ! » - Ah ! vous êtes, lés cloques d'min cloqui, - Te prinds erre grantepart dins nou vie. - Qu'in sôt heureux ou malheureux - Te nous laiche jamé tout seu... - Et ch'é lissan... Che s'ra toudi - Tant qu'i-aura dés cloques d'ins nou cloqui ! - G. Pittelioen

LA VIE COMMENCE A 80 ANS

D'après un texte américain

C'est une bonne nouvelle: les premières 80 années sont les plus difficiles. Les secondes 80 années ne sont qu'une succession de fêtes.

Quand vous avez 80 ans, tout le monde veut porter vos bagages et vous aider à monter les escaliers.

Si vous oubliez votre nom ou le nom d'un autre, si vous oubliez un rendez-vous ou votre numéro de téléphone, ou que vous avez promis de vous trouver à trois endroits en même temps, si vous ne vous rappelez pas combien vous avez de petits-enfants, il vous suffit de dire que vous avez 80 ans!!!

Avoir 80 ans est bien mieux que d'avoir 70 ans.

A 70 ans, les gens sont assez impatients envers vous.

Mais à 80 ans, vous avez toujours une excuse, quoique vous fassiez.

Vous agissez "follement", c'est votre seconde enfance, dit-on. Et tout le monde cherche les symptômes de votre ramollissement cérébral...

Avoir 70 ans n'est pas nécessairement gai. A cet âge, on pense que vous devez-vous retirer à la campagne et vous plaindre de vos rhumatismes. On s'attend à ce que vous vous plaigniez du bruit ou que vous demandiez de cesser de murmurer parce que vous ne comprenez plus ce qui se dit ...

A 80 ans, tout le monde est surpris que vous viviez encore et ils vous traitent avec respect pour avoir vécu si longtemps.

Et ils sont étonnés que vous parliez de façon sensée. Et que vous marchiez!

Alors, chers camarades, essayez d'atteindre les 90 ans!!! Ce sera le meilleur temps de votre vie ... qui commencera alors!

D'après un texte américain
dans la revue de la
2^{ème} brigade Yser



LE COIN DES AMIS

L'AU REVOIR

Madame J.JANSEN-MASSON, nous a quitté après une courte et fulgurante maladie,

Madame BARTHOLOME s'est éteinte, il y déjà quelques mois.

Nous présentons à leurs proches et leurs amis nos condoléances attristées.

Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants (Jean d'ORMESON)

LA LIGUE WALLONNE A SON BLOGUE

La Ligue wallonne de la Région de Bruxelles colle de plus en plus avec le quotidien de ses adhérents et de ses sympathisants en mettant à leur disposition un blogue sur son site internet. Ils pourront émettre un commentaire sur les bulletins d'information présents dans le blogue et ainsi débattre entre eux dans la courtoisie et avec la plus grande ouverture d'esprit. Le blogue est accessible via <http://liguewallonnebruxelles.skynetblogs.be>

CERCLES WALLONS CALENDRIER DES ACTIVITES



CERCLE BORAIN DE BRUXELLES

1 décembre : Sainte Barbe

M. Rossignol 02/673.25.07

LES WALLONS DU BASSIN DU CENTRE

25 novembre Dîner de chasse.

M. R. Bartholomé 02/426.09.85

LES TOURNAISIENS SONT LA

5 novembre : Après-midi récréatif

10 novembre : repas de chasse

M. C. Bocquet 067/55.52.74

AWWA

17 novembre : 75^{ème} anniversaire

M. J. Rassart 02/672.85.97

LE CERCLE COUVINOIS DE BRUXELLES

11 novembre à 11 h 30 : Dîner annuel

Mme Ezersky 02/426.57.96

UGWB

9 décembre : 11^{ème} Concert de Noël à Wolubilis

M. R. Reumont 02/673.26.39

LIGUE WALLONNE DE LA REGION DE BRUXELLES

18 novembre à 12h30 : 20^{ème} Grand dîner de l'Amitié
à la Moule Sacrée, rue des Chapeliers 1000 Bruxelles

Mme G. Lambot 02/230.03.55

CERCLE ROYAL WALLON DE WATERMAEL-BOITSFORT

24 novembre : 75^{ème} anniversaire,

Banquet et animations wallonnes

M. R. Gaspard 02/660.06.92

AREW, Association Royale des Ecrivains Wallons

Tous les 1ers mercredis du mois à 17h.

Conférence à l'Espace Wallonie-Bruxelles

M. Bodson 0498/10.50.83

L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE DE ZAVENTEM

17 novembre : Visite du Cimetière de Bruxelles à Evere et de la
Maison Autrique à Schaerbeek

1 décembre à 13h45 : Visite de l'exposition EUROPALIA aux
Beaux-Arts

M. X. Jacque 068/55.32.64

CERCLE ROYAL GAUMAIS DE BRUXELLES

2 décembre à 12h30 : Banquet annuel 123 av. Paul Hymans, WSL

11 décembre à 10 h. : Visite du Mont de Piété...

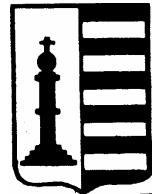
M. J.-M. Fox 02/672.15.31

« A tous mes Amis Wallons, mes remerciements sincères pour leurs chaleureuses attentions à mon égard lors de ces dernières semaines.

Cette période perturbée ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir mais l'amitié ressentie est plus que richesse. »

Gilberte Lambot

A MEDITER



FOURONS

Conseil communal du 26/07/2007

Grégory Happart interroge le bourgmestre sur les bornes d'information "De Lijn" qui se trouvent à l'entrée de la maison communale, ainsi que les bornes de la Région flamande. Aucun document n'est disponible en français. Quand ferez-vous appliquer la législation linguistique, demande-t-il ?

De plus, il a constaté sur le comptoir du service population que les normes pour les photos pour les cartes d'identité sont uniquement affichées en néerlandais.

Le bourgmestre refuse de répondre à Grégory Happart puisqu'il n'a posé ses questions qu'en français.

BRUXELLES, LA FRANCOPHONE

Mon chez moi wallon

Cotisation : 10,00 €

Compte n° 145-0539031-61

de la Ligue Wallonne – 1200 Bruxelles



<http://www.liguewallonnebruxelles.be>

<http://liguewallonnebruxelles.skynetblogs.be>